

**REFRAIN:**

Il pilait épilait,  
ce qu'à poils on peut couper.  
Il pilait épilait,  
tous les crânes et les duvets.

A Séville un barbier,  
avec lui avait chanté,  
que piler épiler,  
tous les poils on doit couper.

**INSTRUMENTAL.....**

**N°1**

Il en a vu des tonces,  
des pistes à papillons,  
des crânes d'œufs des touffes,  
des brunes et des blonds.

Il a coupé en brosses,  
les mèches sur le front,  
de la soie des fillasses,  
les cheveux à façon.

**REFRAIN....**

**N°2**

Une "patinoire à mouches",  
un jour lui demandait,  
de lui faire des retouches,  
sur son crâne rasé.

Il sortit de sa bouche,  
des mots pour rigoler,  
"qu'aux jeux des olympiques,  
le coq pourrait chanter."

**REFRAIN....**

**N°3**

Souvent dans sa carrière,  
il avait demandé,  
à franchir la frontière,  
de l'institut d' beauté. (A côté)

Pour coiffer à la cire,  
celles qui vont bronzer,  
leurs triangles aux Bermudes (sic)  
ces belles fortunées.

**REFRAIN....**

P.S.

A Patrick mon coiffeur préféré.  
Bonne retraite. Tu nous manqueras....

**N°4**

Faut dire qu'elle est jalouse,  
la femme du barbier,  
lui garde sous sa blouse,  
son beau jardin de blé.

Pour lui tailler la brousse,  
de ses ciseaux dorés,  
(Ce que) les clientes à ses trouses,  
voudraient se voir piler.

**REFRAIN....**

**N°5**

Bientôt à sa retraite,  
il va pouvoir poser,  
ses ciseaux et le reste,  
les tifs à oublier.

Son triangle (à lui) et sa tête,  
à sa blonde il va confier, (Veinard !!!)  
que de ses mains expertes,  
partout elle va tailler. (Attention! de la douceur

**REFRAIN....**

Dépôt légal SACEM N°272  
Loi du 11 Mars 1957  
Tous droits d'auteur-compositeur.  
Fabien OYHANETCHE

ENREGISTREMENT SACEM  
SOUIMIS A DROITS  
D'AUTEUR-COMPOSITEUR  
Loi du 11 Mars 1957  
Fabien OYH.

Commercialisation  
soumise à droits  
d'auteur-compositeur.  
Loi du 11 Mars 1957  
Fabien OYH